

Règlement intérieur

- Des horaires d'ouverture et de fermeture sont prévus et à respecter.
- Une tenue vestimentaire et morale correcte est exigée de chacun. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré.
- L'usage du téléphone portable est interdit dans la salle de code et doit être éteint avant d'y accéder. Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- Nous vous demandons de respecter le matériel mis à disposition. Toute dégradation constatée vous sera facturée.
- Toute leçon non décommandée 48 h à l'avance (jours ouvrés), sera considéré comme due ; sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- Les contrats de formation B sont valables 2 ans et les contrats AAC sont valables 3 ans.
- Les comptes clients doivent être soldés 72 h avant l'examen pratique ou à la fin de formation initiale de conduite accompagnée ; en cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et le reporter ultérieurement.
- Si l'élève choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 8 jours avant la date d'examen prévue. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette présentation, sauf cas de force majeure dûment justifié.
- Tout élève désirant se présenter à l'examen malgré l'avis de l'enseignant, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer le dossier à l'élève.
- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.
- Conformément à la réglementation, chaque élève devra se présenter en leçon de conduite avec impérativement son livret d'apprentissage. Dans le cas contraire, la leçon sera facturée et non effectuée.
- Tout manquement à ces consignes peut permettre à l'établissement de restituer le dossier du candidat concerné afin qu'il poursuive sa formation ailleurs.

Fait en 2 exemplaires, le :

Au Relecq Kerhuon

Signatures :

De l'élève

(avec la mention Lu et approuvé)

Du représentant légal

(avec la mention Lu et approuvé)

Du représentant de

Le Relecq Conduite